

CENTRE DE RESSOURCES POUR LES
GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

BROCHURE FORMATION



Qualiopi 
processus certifié
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2022

Pour répondre aux besoins réguliers des Groupements d'Employeurs (GE) en matière de professionnalisation, le CRGE propose, depuis 2003, des actions de formation à destination exclusive des différentes parties prenantes du GE et des porteurs de projets de GE.

Conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2022 (TVA non applicable en vertu de l'article 261 4.4° a du CGI).

Attention, ces tarifs ne prennent pas en compte les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants pour le compte du CRGE.

Les GE adhérents du CRGE bénéficient de tarifs privilégiés.

ACTIVITÉ FORMATION

Le CRGE dispose d'un numéro de déclaration d'activité en tant que prestataire de formation ; les actions qu'il propose répondent aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail en ce sens qu'elles se définissent comme des parcours pédagogiques permettant d'atteindre un objectif professionnel et qu'elles peuvent être réalisées en tout ou partie à distance.

L'activité de formation du CRGE est certifiée « Qualiopi », depuis décembre 2020.



Cette certification atteste de la qualité des processus mis en œuvre par le CRGE et permet aux bénéficiaires d'accéder aux fonds mutualisés pour la prise en charge de leurs actions de formation.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Salariés du CRGE	→	Ludovic DESILES : Responsable de l'activité / Formateur « gestion économique et financière »
		Charlène MARTIN : Conseillère juridique / Formatrice « droit des associations et droit du travail »
		Lucy RAYÉ : Conseillère paye / Formatrice « gestion sociale »
Prestataires du CRGE	→	Jean DALICHOUX : Expert en Groupements d'Employeurs et fondateur du cabinet Asparagus spécialisé dans la mutualisation de l'emploi
		Laurène DESCHET : Avocat au barreau de Bordeaux (Cabinet Ellipse Avocats)

Prestataires du CRGE	→	Pierre FADEUILHE : Avocat au barreau de Toulouse, Maître de conférences et chercheur à l'Université de Toulouse
		Philippe JAUMEAU : Economiste de formation et ancien directeur général d'OPCA, gérant de PHJ Conseil
		Arnaud PILLOIX : Avocat au barreau de Bordeaux (Cabinet Ellipse Avocats)

FORMATIONS INTER-GE

Elles sont organisées en cours d'année par le CRGE selon une programmation trimestrielle. Elles réunissent des responsables et gestionnaires de plusieurs GE. Ces formations collectives peuvent avoir lieu en présentiel ou se tenir sous la forme de webformation.

FORMATIONS FLASH

Ces formations s'inscrivent dans la programmation trimestrielle. Elles sont conçues en format court de 2h30 et traitent d'un sujet spécifique. Elles rassemblent des membres de GE ayant sensiblement le même profil et s'adressent principalement à un public maîtrisant les bases d'un Groupement d'Employeurs. Ces formations collectives courtes se déroulent **uniquement en webformation.**

FORMATIONS INTRA-GE

Le CRGE peut intervenir, sur demande, au sein d'un GE pour former l'équipe de dirigeants (bénévoles et directeurs), les gestionnaires et les représentants du CSE à une ou plusieurs thématiques. Les programmes peuvent être adaptés aux particularités du GE et tenir compte de ses modalités de fonctionnement (notamment, statut juridique et fiscal ou convention collective appliquée). Ces formations peuvent avoir lieu en présentiel ou se tenir sous la forme de webformation.

Pour obtenir un devis ou pour toute autre demande, contactez le CRGE

Contact pédagogique
Ludovic DESILES
formation@crge.com



Contact administratif
Céline GUIGNARD
formation@crge.com



SOMMAIRE

PARCOURS GÉNÉRALISTE

Appréhender les fondamentaux de la gestion d'un Groupement d'Employeurs..... 5

DIALOGUE SOCIAL

Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE dans un GE de moins de 50 salariés..... 9

Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE dans un GE de plus de 50 salariés..... 12

GESTION FINANCIÈRE & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Maîtriser les bases de la comptabilité et de l'analyse financière dans un GE..... 16

Construire sa politique de prix en toute sécurité dans un GE..... 20

GESTION JURIDIQUE & SOCIALE

Répondre en toute sécurité aux besoins saisonniers des adhérents d'un GE..... 24

Gérer une absence pour maladie non professionnelle ou accident du travail en paye 27

Appréhender le calcul de l'effectif dans un GE..... 30

Appréhender les fondamentaux de la gestion d'un Groupement d'Employeurs

Contexte

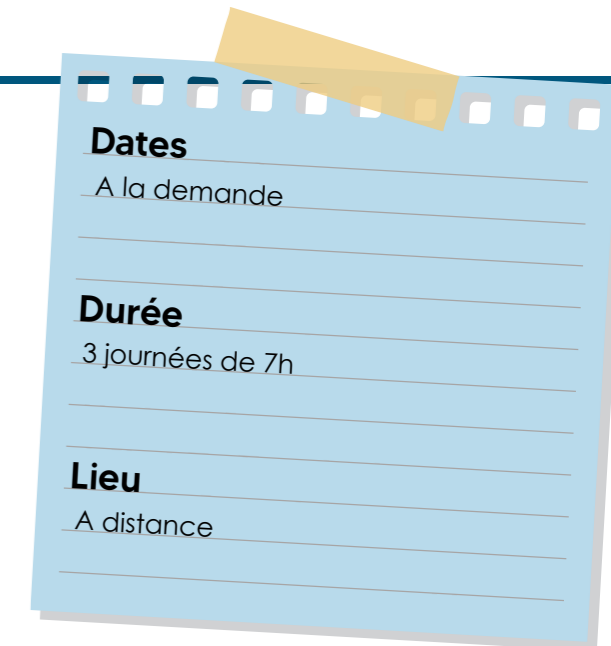
La gestion d'un Groupement d'Employeurs est soumise à des règles spécifiques en matière de droit du travail et de relations sociales. Ce cycle de formation a pour but d'acquérir les fondamentaux permettant d'assurer une gestion saine d'un Groupement d'Employeurs d'un point de vue juridique et réglementaire tout en adoptant une dimension économique viable.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

Être capable de :

- Mettre à disposition des salariés en toute sécurité
- Assurer la rentabilité du GE
- Rédiger un contrat de travail
- Comprendre un bulletin de paie

- ➔ Pour assurer une gestion saine d'un Groupement d'Employeurs d'un point de vue juridique et réglementaire
- ➔ Pour adopter une dimension économique viable



Public visé



- Personne en charge de la coordination/direction d'un Groupement d'Employeurs
- Salariés ou bénévoles de GE intervenant dans la gestion de la structure



Jour 1 - Les bases juridiques d'un Groupement d'Employeurs

A. Mise en contexte

- Principes généraux de la mise à disposition ; distinctions des différents modèles de GE (monosectoriels, multisectoriels, mixtes) ; comparaison avec les autres dispositifs de prêt de main d'œuvre

B. La qualification juridique d'un Groupement d'Employeurs

- L'objet d'un GE
- La qualité d'adhérent
- La forme juridique
- La responsabilité solidaire de adhérents
- Le régime fiscal
- La convention collective

C. Le fonctionnement d'un GE et les documents régissant son fonctionnement

- Etude des statuts du GE
- Explication concernant la convention de mise à disposition
- Analyse du contenu des règlements intérieurs (associatif et salarié) du GE

Jour 2 - La gestion économique et financière d'un Groupement d'Employeurs

A. Éléments-clés de compréhension des états financiers

- Principales règles comptables d'une association
- Présentation des différents postes du bilan
- Présentation des différents postes du compte de résultat

B. Spécificités de la gestion d'un Groupement d'Employeurs

- Fiscalité et principe de non-lucrativité
- Seuil de rentabilité et politique de prix
- Traitement comptable et fiscal des notions de « provisions pour risques » et « marge raisonnable »

C. Focus sur des outils de gestion

- Le calcul du taux de refacturation
- Le budget prévisionnel
- Le plan de trésorerie

Jour 3 - La gestion sociale d'un Groupement d'Employeurs

A. La conclusion d'un contrat de travail dans un Groupement d'Employeurs

- Le type de contrat de travail
- Les clauses spécifiques à la mise à disposition du personnel
- Le principe de l'égalité de traitement en matière salariale et le calcul de la rémunération

B. La durée du travail

- L'appréciation du temps de travail
- La mise en place de la mensualisation et les autres dispositifs existants (modulation supérieure à la semaine, forfait jours...)
- Les règles régissant les heures supplémentaires pour un salarié en temps complet
- Les règles régissant les heures complémentaires pour un salarié en temps partiel

C. La gestion des absences

- Le principe général et le mode de calcul à mettre en place
- La gestion des absences maladies
- Les autres exemples d'absences (accident du travail, maternité, paternité)
- La gestion des congés payés

D. La gestion des avantages en nature et des frais professionnels

- Les avantages en nature
- Les frais professionnels

Formateurs



Charlène MARTIN

Conseillère juridique - CRGE
Formatrice en droit des associations et droit du travail

Ludovic DESILES

Responsable de l'activité - CRGE
Formateur en gestion économique et financière

Lucy RAYE

Conseillère paye - CRGE
Formatrice en gestion sociale

Moyens pédagogiques et techniques

Formation combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques

- Analyse de documents
- Cas concrets
- Exercices

Suivi et évaluations



Validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances du stagiaire par le formateur tout au long de la formation



Evaluation des connaissances à chaud par un quizz



Questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation

Coût pédagogique

Intra-GE

GE Adhérent

1 200 € nets de TVA / jour

GE Non Adhérent

1 560 € nets de TVA / jour

Inter-GE

GE Adhérent

600 € nets de TVA / jour

GE Non Adhérent

760 € nets de TVA / jour

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.



Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE dans un GE de moins de 50 salariés

Contexte

La fusion des instances représentatives du personnel positionne le comité social et économique comme un partenaire incontournable de la politique sociale de toute entreprise. Élu(e)s au CSE d'un Groupement d'Employeurs de moins de 50 salariés, votre rôle est primordial pour instaurer et préserver un dialogue social constructif. Ces missions nécessitent des compétences affirmées tant sur le plan technique que relationnel, pour faire du CSE une institution de dialogue, de concertation et de proposition.

Le CRGE vous propose donc une formation individuelle dédiée aux missions du CSE et à ses règles de fonctionnement dans un GE de moins de 50 salariés, sur 1 journée.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

- ▶ Instaurer et préserver un dialogue social constructif par :
 - La compréhension et la maîtrise de l'organisation et du fonctionnement du CSE pour exercer efficacement son mandat ;
 - L'appréhension et la mise en œuvre des attributions des élus du CSE ;
 - La connaissance et l'utilisation des différents moyens mis à disposition des élus pour exercer leurs missions.

Dates

A la demande

Durée

1 journée de 7h de formation

Lieu

A distance

Public visé



Représentants élus du CSE dans les Groupements d'Employeurs de moins de 50 salariés



Fonctionnement du CSE

- Les principales caractéristiques de la représentation du personnel dans un Groupement d'Employeurs
- Rôles des membres du CSE, du secrétaire du CSE et du trésorier du CSE
- Moyens et réunions du CSE, règlement intérieur, local, affichage, nouvelles technologies etc.
- La responsabilité civile ou pénale du CSE et de ses membres
- Le statut protecteur des membres du CSE
- Utilisation des heures de délégations
- Obligation de secret et discrétion des membres du CSE
- Les actions en justice du CSE et le délit d'entrave

Attribution du CSE

- Elaboration de l'ordre du jour
- Réclamations individuelles ou collectives relatives aux salariés
- Liens avec l'employeur ou le CSE des entreprises utilisatrices
- Principe général de sécurité
- Attributions spécifiques en santé, sécurité et conditions de travail

Formateur

Avocat au barreau de Toulouse, Maître de Conférences à l'Université de Toulouse et chercheur à l'IRDEIC (Université de Toulouse I), Pierre FADEUILHE s'est spécialisé, depuis de nombreuses années, dans les aspects juridiques des Groupements d'Employeurs, et intervient au sein du CRGE comme expert juridique associé.

Pierre FADEUILHE

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel synchrone sur plateforme de visioconférence combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques : exercices, cas concrets, analyse de documents, etc.

Une large part sera laissée au partage d'expérience et à l'échange de pratiques.

Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz écrit autocorrigé à la fin de chaque module



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences ou encore par le FNE-Formation, sous réserve des dispositions propres à ces dispositifs.

Coût pédagogique

1 200 € nets de TVA
par GE Adhérent

1 560 € nets de TVA
par GE Non Adhérent

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.



Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE dans un GE de plus de 50 salariés

Contexte

La fusion des instances représentatives du personnel positionne le comité social et économique comme un partenaire incontournable de la politique sociale de toute entreprise. Élu(e)s au CSE d'un Groupement d'Employeurs de plus de 50 salariés, votre rôle est primordial pour instaurer et préserver un dialogue social constructif. Ces missions nécessitent des compétences affirmées tant sur le plan technique que relationnel, pour faire du CSE une institution de dialogue, de concertation et de proposition.

Le CRGE vous propose donc une formation individuelle dédiée aux missions du CSE et à ses règles de fonctionnement dans un GE de plus de 50 salariés, sur 2 jours.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

- ▶ Instaurer et préserver un dialogue social constructif par :
 - La compréhension et la maîtrise de l'organisation et du fonctionnement du CSE pour exercer efficacement son mandat ;
 - L'appréhension et la mise en œuvre des attributions des élus du CSE ;
 - La connaissance et l'utilisation des différents moyens mis à disposition des élus pour exercer leurs missions.



Dates

A la demande

Durée

2 journées de 7h de formation, soit 14h au total

Lieu

A distance

Public visé



Représentants élus du CSE dans les Groupements d'Employeurs de plus de 50 salariés

Fonctionnement du CSE

- Les principales caractéristiques de la représentation du personnel dans un Groupement d'Employeurs
- Composition du CSE
- Connaître l'effectif de référence, le nombre de représentants et le mandat des membres
- Rôles des membres du CSE, du secrétaire du CSE et du trésorier du CSE
- Moyens et réunions du CSE, règlement intérieur, local, affichage, nouvelles technologies etc.
- Elaboration de l'ordre du jour
- La responsabilité civile ou pénale du CSE et de ses membres

Statut des membres du CSE

- Statut protecteur des membres du CSE
- Utilisation des heures de délégations
- Obligation de secret et discrétion des membres du CSE
- Cumul des mandats
- Actions en justice du CSE et le délit d'entrave

Attributions économiques du CSE

- Informations obligatoires
- Consultations obligatoires
- Moyens d'action
- Expertises
- Réclamations individuelles ou collectives relatives aux salariés

Attributions du CSE en matière de santé et de sécurité au travail

- Liens avec l'employeur ou le CSE des entreprises utilisatrices
- Principe général de sécurité
- Attributions spécifiques en santé, sécurité et conditions de travail

Attributions sociales et culturelles du CSE

- Monopole de gestion du CSE en matière d'activités sociales et culturelles
- Risques juridiques liés à la gestion des attributions sociales et culturelles par le CSE
- Différentes manières de concevoir une politique sociale
- Conditions d'octroi des aides et autres avantages aux salariés
- Niveaux de tolérances accordés par les Urssaf

Formateur

Avocat au barreau de Toulouse, Maître de Conférences à l'Université de Toulouse et chercheur à l'IRDEIC (Université de Toulouse I), Pierre FADEUILHE s'est spécialisé, depuis de nombreuses années, dans les aspects juridiques des Groupements d'Employeurs, et intervient au sein du CRGE comme expert juridique associé.

Pierre FADEUILHE

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel synchrone sur plateforme de visioconférence combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques : exercices, cas concrets, analyse de documents, etc.

Une large part sera laissée au partage d'expérience et à l'échange de pratiques.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.



Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz écrit autocorrigé à la fin de chaque module



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences ou encore par le FNE-Formation, sous réserve des dispositions propres à ces dispositifs.

Coût pédagogique



2 400 € nets de TVA
par GE Adhérent

3 120 € nets de TVA
par GE Non Adhérent

Maîtriser les bases de la comptabilité et de l'analyse financière dans un GE

Contexte

La maîtrise des éléments comptables fait partie des impératifs permettant à la fois une gestion saine d'un Groupement d'Employeurs mais également l'optimisation de son modèle économique. En effet, véritable reflet de l'activité, le pilotage financier est indispensable afin d'envisager le développement économique d'un GE et d'en assurer la pérennité. C'est pourquoi le CRGE vous propose une formation dédiée aux bases de la comptabilité et à l'analyse financière avec une vocation opérationnelle et une approche concrète ciblée sur les problématiques spécifiques des GE.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

- ➔ Maîtriser les bases de la comptabilité et de l'analyse financière d'un Groupement d'Employeurs afin de pouvoir intégrer avec pertinence les données financières dans sa fonction d'encadrant ou d'administrateur.

Pré-requis

Connaître les grands principes de fonctionnement d'un Groupement d'Employeurs.



Public visé



- Encadrants de Groupements d'Employeurs non spécialistes de la gestion et de la finance
- Administrateurs de Groupements d'Employeurs non spécialistes de la gestion et de la finance



Les bases de la comptabilité

- Le système d'information comptable
- Les principes comptables
- Expert-comptable et commissaire aux comptes

L'organisation comptable

- Le plan comptable
- Les documents de synthèse :
 - Le bilan
 - Le compte de résultat
 - L'annexe
- Le processus comptable, les pièces, le contrôle

La comptabilisation

- La comptabilité en partie double
- L'enchaînement des opérations
- La construction des états de synthèse
- Les écritures de clôture

Les mécanismes particuliers

- La TVA
- Les subventions
- Les immobilisations et l'amortissement
- Les provisions
- Les transferts de charges

L'analyse des documents de synthèse

- Analyse statique : soldes intermédiaires de gestion
- Analyse dynamique et croisée du bilan et du compte de résultat

Exercices et cas pratiques appliqués aux GE

- Enregistrement d'écritures courantes
- Enregistrement de mécanismes particuliers
- Construction du compte de résultat et du bilan
- Analyse des grands postes du compte de résultat et du bilan d'un GE
- Décoder un modèle économique à partir des états de synthèse

Formateur

Economiste de formation et ancien directeur général d'OPCA, Philippe JAUMEAU a créé PHJ Conseil en 2013. Formateur généraliste, il possède une bonne connaissance des Groupements d'Employeurs et de leurs spécificités.

Philippe JAUMEAU

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel synchrone sur plateforme de visioconférence combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques : exercices, cas concrets, analyse de documents, etc.

Une large part sera laissée au partage d'expérience et à l'échange de pratiques.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.



Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz écrit autocorrigé à la fin de chaque module



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences ou encore par le FNE-Formation, sous réserve des dispositions propres à ces dispositifs.

Coût pédagogique



900 € nets de TVA

par stagiaire d'un
GE Adhérent

1 170 € nets de TVA

par stagiaire d'un
GE Non Adhérent

Construire sa politique de prix en toute sécurité dans un GE

Contexte

La maîtrise des bases juridiques, financières, marketing et commerciales apparaissent indispensables pour optimiser la politique de prix d'un Groupement d'Employeurs. En effet, le prix des prestations délivrées par le GE se doit de respecter des obligations qui s'imposent à lui. Le CRGE vous propose donc une formation collective de 7 heures afin de construire la politique de prix de vos prestations en toute sécurité.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

- ➔ Maîtriser les bases juridiques, financières, marketing et commerciales pour optimiser le prix des prestations délivrées par le GE dans le respect des obligations qui s'imposent à lui.

Pré-requis

Connaître les principes de fonctionnement d'un Groupement d'Employeurs et les bases de la comptabilité.



Public visé



Dirigeants salariés ou administrateurs en charge de la politique de prix d'un Groupement d'Employeurs.



Les prestations de service du Groupement d'Employeurs

- Finalité et cadrage légal
- Politique d'offre : mise à disposition et autres prestations

La construction du coût de revient

- Analyse comptable et comptabilité analytique
- Charges fixes et charges variables
- Charges directes et charges indirectes
- Salaire et charges sociales
- Frais de mission
- Coût complet et coût marginal

Les limites et les risques de la politique de prix

- Fiscalité des GE
- Le traitement des subventions et des primes à l'emploi
- Gestion des excédents

La politique de prix

- La valeur vue par le client
- Le marché et la concurrence
- Prix fixe, variable, différencié...
- La décision politique
- La communication de commercialisation

Exercices et cas pratiques appliqués aux GE

- Analyse des grands postes du compte de résultat et du bilan d'un GE
- Identification des charges par nature
- Analyse des coûts salariaux
- Outil de simulation
- Construction d'argumentaires de commercialisation

Formateur

Economiste de formation et ancien directeur général d'OPCA, Philippe JAUMEAU a créé PHJ Conseil en 2013. Formateur généraliste, il possède une bonne connaissance des Groupements d'Employeurs et de leurs spécificités.

Philippe JAUMEAU

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel synchrone sur plateforme de visioconférence combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques : exercices, cas concrets, analyse de documents, etc.

Une large part sera laissée au partage d'expérience et à l'échange de pratiques.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.



Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz écrit autocorrigé à la fin de chaque module



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences ou encore par le FNE-Formation, sous réserve des dispositions propres à ces dispositifs.

Coût pédagogique



600 € nets de TVA
par stagiaire d'un
GE Adhérent

780 € nets de TVA
par stagiaire d'un
GE Non Adhérent

Répondre en toute sécurité aux besoins saisonniers des adhérents d'un GE

Contexte

Les Groupements d'Employeurs sont régulièrement confrontés à la problématique des variations d'activité (saisonnalité, pic ou baisse d'activité, congés, activité partielle...). Pour y faire face, les GE doivent composer avec des obligations réglementaires et les solutions juridiques existantes tels que les CDD (accroissement temporaire d'activité, saisonnier), le CDI intermittent ou encore les dispositifs d'aménagement du temps de travail (annualisation). Mais il convient, en outre, de tenir compte des spécificités liées à un Groupement d'Employeurs, en identifiant ce qui relève de l'activité propre du GE de ce qui relève de celle des adhérents.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

- ➔ Maîtriser la réglementation liée au contrat saisonnier, au dispositif du contrat intermittent et aux alternatives en matière d'aménagement du temps de travail (cycles, modulation).

Pré-requis

Connaître les principes fondamentaux d'un contrat de travail ainsi que les différents cas de recours au CDD.

Date :
A la demande

Durée :
2h30 de formation

Lieu :
A distance

Public visé



Permanents salariés ou administrateurs d'un Groupement d'Employeurs.



L'aménagement du temps de travail

- Les cycles
- La modulation
- L'intermittence

Les moyens de mise en œuvre

- Par application directe de la convention collective (CCN)
- Par la négociation d'un accord d'entreprise
- Par décision unilatérale de l'employeur

Les réponses contractuelles

- CDD emploi saisonnier
- CDD accroissement temporaire de l'activité
- CDI intermittent

Formateur

Conseillère juridique du CRGE / Formatrice en droit du travail

Charlène MARTIN

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel synchrone sur plateforme de visioconférence combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques : exercices, cas concrets, analyse de documents, etc.

Une large part sera laissée au partage d'expérience et à l'échange de pratiques

Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz écrit autocorrigé à la fin de la formation



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

Coût pédagogique



200 € nets de TVA
par stagiaire d'un
GE Adhérent

260 € nets de TVA
par stagiaire d'un
GE Non Adhérent

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.



Gérer une absence pour maladie non professionnelle ou accident du travail en paye

Contexte

La paie est en permanence soumise aux évolutions de la réglementation ainsi que du cadre conventionnel, mais les façons de calculer les absences du salarié sont nombreuses. Doit-on calculer l'absence en jours calendaires moyens, en jours ouvrables réels, etc. ? Effectivement, il existe de nombreuses méthodes pour calculer la retenue selon le type d'absence. De même, l'absence du salarié à son poste de travail ne doit normalement pas donner lieu à une rémunération. Cependant, pour certains motifs prévus par la loi ou la convention collective les heures/jours d'absences sont rémunéré(e)s.

Le CRGE vous propose d'aborder la gestion paye de deux types d'absence non prévisibles :

- L'accident de travail
- L'arrêt maladie

En effet, en 2020, 36 % des salariés se sont fait prescrire un arrêt maladie, et 655 715 accidents du travail ont été reconnus en 2019. Tout gestionnaire paie doit un jour faire face à ces motifs d'absence : quelles démarches doivent-êtré engagées ? Comment gérer ces absences sur un bulletin de paie ?

Objectifs pédagogiques et compétences visées



Etre capable de :

- Identifier les formalités à réaliser lors d'un arrêt maladie non professionnelle
- Identifier les formalités à réaliser lors d'un accident du travail
- Réaliser les différents calculs d'une absence maladie non professionnelle en paye
- Réaliser les différents calculs d'une absence accident du travail en paye



Date :

A la demande

Durée :

2h30 de formation

Lieu :

A distance

Public visé



- Permanents salariés d'un GE
- Administrateurs d'un GE

Prérequis

Connaître les bases de la paye (différence entre le salaire net et le salaire brut, calcul des cotisations, différence entre cotisations salariales et cotisations patronales...).

1 - Les différents calculs d'absences

- Les calculs existants
- Focus sur la méthode de l'horaire réel

2 - La gestion d'un arrêt maladie non professionnelle

- Les obligations et droits des salariés et de l'employeur
- Le calcul du maintien de salaire

3 - La gestion d'un arrêt accident du travail

- Les obligations et droits des salariés et de l'employeur
- Le calcul du maintien de salaire

Formatrice

Conseillère paye - CRGE
Formatrice en gestion sociale

Lucy RAYE

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques

- Analyse de documents
- Cas concrets
- Exercices

Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz interactif sur la plateforme Kahoot



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

Coût pédagogique

200 € nets de TVA
par stagiaire d'un
GE Adhérent

260 € nets de TVA
par stagiaire d'un
GE Non Adhérent

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.



Appréhender le calcul de l'effectif dans un GE

Contexte

L'effectif est une donnée clé pour n'importe quelle entreprise. C'est lui qui déterminera les cotisations patronales à verser et permettra d'apprécier l'assujettissement aux contributions sociales ou à certaines exonérations. De même, des seuils d'effectif conditionnent la réponse à certaines obligations employeurs comme la mise en place d'un Comité social et économique.

Dans un Groupement d'Employeurs, l'effectif global est composé des salariés permanents du GE, assurant son fonctionnement, et des salariés mis à disposition. Cependant, le décompte est différent selon telle cotisation, telle contribution ou telle obligation car les règles de prise en compte des salariés dans le calcul de l'effectif ne sont pas toujours les mêmes.

Dans quels cas priment l'effectif calculé selon le Code de la sécurité sociale de celui calculé selon le Code du travail ? Comment établir le décompte de l'effectif selon le Code de la sécurité sociale et selon le Code du travail ?

Objectifs pédagogiques et compétences visées

➔ Etre capable de :

- Identifier le Code à utiliser suivant l'objectif du calcul
- Identifier les salariés à prendre en compte suivant le Code utilisé
- Calculer l'effectif selon le Code de la sécurité sociale
- Calculer l'effectif selon le Code du travail



Public visé



- Permanents salariés d'un GE
- Administrateurs d'un GE



1 - A quoi sert le calcul d'effectif ?

- Taux de cotisations
- Obligations administratives et autres
- Franchissement de seuil

2 - Quels salariés prendre en compte selon le calcul souhaité ?

- Salariés inclus selon le Code du travail et selon le Code de la sécurité sociale
- Salariés exclus selon le Code du travail et selon le Code de la sécurité sociale
- Quid en dehors de ces deux codes ?

3 - Comment établir le décompte de l'effectif ?

- Temps plein
- Temps partiel et entrées / sorties
- Cas des CDD dans le Code du travail

Formatrice

Conseillère paye - CRGE
Formatrice en gestion sociale

Lucy RAYE

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques

- Analyse de documents
- Cas concrets
- Exercices

Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz interactif



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

Coût pédagogique



200 € nets de TVA
par stagiaire d'un
GE Adhérent

260 € nets de TVA
par stagiaire d'un
GE Non Adhérent

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.

